



Section de Montceau-les-Mines

## Pour une santé de proximité et de qualité !

L'opération de communication organisée récemment par la Directrice déléguée du Centre Hospitalier et le Directeur de la Communauté hospitalière de territoire à travers une conférence de presse s'inscrit dans la politique de santé du Gouvernement: diminution des dépenses de santé au sein des établissements hospitaliers, économies au niveau des personnels, redimensionner les services, réduire la durée des séjours,...

En octobre dernier, lors de l'examen du projet de Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, François ASENSI, Député du Front de Gauche, affirmait: *« Avec ce projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2016, le Gouvernement s'inscrit résolument dans une logique comptable où les économies priment sur les besoins sociaux et de santé de nos concitoyens. (...) Concernant les dépenses de santé, vous fixez l'objectif national des dépenses d'assurance maladie – ONDAM – à 1,75 % : c'est le taux le plus faible depuis vingt ans, alors que l'évolution des dépenses est estimée par les pouvoirs publics à 4 %. En d'autres termes, l'enveloppe budgétaire de l'assurance maladie progresse deux fois moins vite que les besoins de santé des Français. Les hôpitaux publics, dont beaucoup sont déjà dans une situation critique, seront, une fois de plus, lourdement pénalisés, et avec eux leurs personnels et leurs patients. (...) Alors c'est sûr, vous réduisez les déficits, mais contrairement à vos déclarations, vous le faites en diminuant les prestations dans tous les secteurs. Et vous nous expliquez, la main sur le cœur, que c'est le seul moyen de « sauver » notre système de protection sociale, auquel les Français sont à juste titre attachés et dont le soixante-dixième anniversaire est salué. En réalité le déficit de la Sécurité sociale est d'abord dû à votre politique de bas salaires et de chômage. Il pourrait être comblé si vous recherchiez de nouvelles recettes. Jacqueline Fraysse, dont je salue le remarquable investissement dans ce dossier, vous a fait des propositions en ce sens mais vous les avez obstinément refusées, qu'il s'agisse de lutter efficacement contre la fraude aux cotisations patronales, dont le coût total est estimé par la Cour des comptes à plus de 20 milliards pour la seule année 2012, ou de soumettre les revenus financiers des sociétés au même taux de cotisation que ceux des salariés. Ce PLFSS confirme une véritable spirale de régression qui aggrave les inégalités d'accès aux soins et ne permet pas d'affronter les nouveaux défis que constituent notamment le vieillissement de la population et l'accroissement des maladies chroniques »*

## L'avenir de la maternité du Creusot

Au cours de la conférence de presse il a été dit que la reprise de l'Hôtel-Dieu du Creusot par le groupe SOS contraint le Centre Hospitalier de Montceau à reprendre le personnel détaché à partir du 1er janvier 2016. Ce personnel représente 20 ETP (équivalent temps plein) et il sera déployé sur les établissements de la Communauté hospitalière de territoire, notamment au Centre Hospitalier de Chalon-sur-Saône pour ce qui est du personnel de la maternité (7 ETP dont 4 sage-femmes et 3 auxiliaires puéricultrices). Avec ces transferts de personnel comment la maternité du Creusot pourrait-elle fonctionner? La vigilance s'impose, car le risque de voir supprimer la maternité communautaire est bien réel!

A suivre...

Montceau-les-Mines, le 26 décembre 2015.